**Déclaration des commissaires paritaires académiques des attachés A et I-UNSA**

**Séance du 23 mai 2019**

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les commissaires paritaires,

La réunion de cette CAPA se déroule sous de très sombres auspices. C’est d’abord le contexte, propre à nos départements ministériels, des réorganisations académiques alliées aux suppressions de postes administratifs qui suscitent l’inquiétude des collègues.

Notre académie, comme d’autres, n’aura bientôt plus la capacité d’absorber de telles coupes d’effectifs décidées avec une légèreté coupable. Ces suppressions impactent une fois encore les conditions de travail au sein de services d’administration et d’intendance surchargés. Nous condamnons sans appel ces mesures qui ne peuvent malheureusement qu’aboutir à un affaiblissement de l’Etat dans une période où les usagers vont avoir le plus besoin d’une administration en capacité de contribuer à résoudre les problèmes qui se posent.

Par ailleurs, nous assistons à une réforme de la fonction publique effectuée à marche forcée ; le gouvernement invitant les organisations syndicales beaucoup plus à une information qu’à une authentique négociation.

Il ne s’agit rien moins que de faire périr les CAP dans l’essentiel de leurs compétences et de permettre un contournement radical du statut général de la fonction publique par un recours facilité aux contrats.

Ainsi, le gouvernement prétexte que le statut de la fonction publique serait un carcan et que la consultation des CAP serait chronophage et inefficace. Or, en réalité, c’est toute la possibilité maintes fois démontrée d’une co-construction intelligente entre représentants du personnel et de l’employeur qui est mise à mort. Un dialogue constructif garantit une transparence de gestion de la carrière de nos collègues et pose une limite aux possibilités d’arbitraire.

Les commissaires paritaires A et I-UNSA, organisation majoritaire tant au niveau national qu’académique, sont particulièrement attachés à un dialogue social de qualité au sein de cette CAPA dont ils jugent indispensable l’entière préservation des prérogatives, notamment en matière de mutations et d’avancement des collègues. Nous défendons, avec la plus extrême fermeté, les compétences des commissions paritaires.

Dans ce contexte auquel s’ajoutent les menaces sur le régime des retraites et l’ARTT, A et I-UNSA continuera d’exiger la poursuite des requalifications de B en A, afin de permettre l’adéquation entre les missions exercées et le corps d’appartenance. A et I-UNSA demande également une augmentation sensible du nombre de possibilités d’accès par liste d’aptitude ainsi que des taux de promotion au titre des changements de grade.

Pour conclure et devant le cumul de projets néfastes, il est indispensable de souligner que rien d’efficace ne peut se faire sans les personnels, rien de durable ne peut se faire contre les personnels. Le syndicat A et I-UNSA, l’UNSA-Education et l’UNSA seront toujours au côté de celles et de ceux qui se dévouent au quotidien au profit du service public d’éducation.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires académiques des attachés A et I-UNSA